

AÔNE-ET-LOIRE - ENVIRONNEMENT

Le plastique représente 98 % des déchets enfouis à Chagny

Il est difficile d'échapper au plastique au quotidien alors que seulement 4 % de cette matière consommée est recyclée lorsqu'elle est bien triée dans les poubelles. En Saône-et-Loire, un habitant a généré en 2017, 119,6 kg de déchets plastiques dont 115 kg ont fini à l'enfouissement faute d'être recyclables.

Vu 18 fois | Le 24/09/2018 à 05:00 | Réagir

EDITION ABONNÉ



«Le plastique est un vrai problème tant qu'on ne saura pas le recycler », convient-on au Smet 71 (Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés) à Chagny.

L'établissement gère les déchets ménagers (poubelles vertes) de 315 000 habitants du Chalonais et de la région de Beaune (Côte-d'Or). « Le plastique constitue la majorité des déchets non valorisables qui finissent en enfouissement. » Et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En 2017, le Smet a collecté 67 500 tonnes d'ordures ménagères de 315 000 habitants. « 48 % des déchets ont été valorisés via l'usine de méthanisation qui récupère les fermentescibles tandis que les 52 % restant sont des matières inertes qui ont été enfouies, soit 36 900 tonnes, indique-t-on. Le plastique représente plus de 98 % des produits qui partent sous terre, soit 36 200 tonnes. Comme le verre et la céramique, c'est une matière inerte qui ne se décompose pas », déplore-t-on. « Ce sont surtout des films plastiques souples qui entourent les packs d'eau, les produits en rayon comme les barquettes de salades, de jambon... que l'on trouve partout dans les magasins alors qu'il n'existe pas

encore de filière de recyclage. Seul le plastique en forme de bouteille est recyclé (lire par ailleurs). »

| +2,8 % de déchets inertes

Et la part des produits inertes est en augmentation de 2,8 % par rapport à 2016 alors que la population n'a guère évolué. Elle est passée de 113 000 habitants à 115 000, soit +1,77 %. Au Smet 71, on ne cache pas que le plastique alimentaire n'est pas le seul en cause. « Le mobilier de jardin en plastique cassé part aussi à l'enfouissement chez nous. À Dijon et à Villefranche-sur-Saône, ces produits sont incinérés. »

« SEULS LES FLACONS ET LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SONT RECYCLABLES »



Catherine ZAHRA

Stéphanie Galland, responsable bac jaune au Grand Chalon

« En 2017, la société Desplat a traité pour le Grand Chalon 2 400 tonnes d'emballages récupérés dans les poubelles "bac jaune" de 106 000 habitants, indique Stéphanie Galland, la responsable au Grand Chalon. 1 540 tonnes sont parties au recyclage dont 487 tonnes de plastique : uniquement les bouteilles et les flacons. » Le Grand Chalon ne connaît pas la part du plastique dans les 860 tonnes d'emballages refusés. « Le taux de refus

diminue d'année en année car nous avons multiplié les colonnes pour récupérer le papier que les habitants jetaient dans les bacs jaunes », précise Stéphanie Galland qui a constaté que « la part du plastique recyclé a augmenté entre 2016 et 2017 de 10 tonnes. Ce devrait aussi être le cas pour 2018 avec la canicule de cet été car les bacs jaunes comportaient beaucoup de bouteilles plastiques. »

Si on ramène le nombre de kilos de plastique jetés par habitant en 2017, cela fait 119,6 kg de plastique par habitant dont 4,6 kg (4 %) ont pu être recyclés contre 115 kg (96 %) qui ont été enfouis faute d'être recyclables (lire par ailleurs).

ZOOM

« Beat Plastic Pollution » de l'ONU

L'ONU met l'accent sur la lutte contre la pollution plastique, car sur les 8,3 milliards de tonnes de plastique produit entre 1950 et 2015, 6,3 milliards (79 %) sont d'ores et déjà passés à l'état de déchets dans des décharges ou en pleine nature, particulièrement dans les océans. Seulement 9 % de la production de plastique a pu être recyclée et 12 % incinérée.

Temps de dégradation des produits dans la nature

Sac en amidon de maïs : 2 semaines à 2 mois. **Mégot de cigarette avec filtre** : 1 à 2 ans. **Papier de bonbon** : 5 ans. **Briquet en plastique** : 100 ans. **Canette en aluminium** : de 200 à 500 ans. **Sac plastique** : 450 ans. **Emballage plastique d'un pack de 6 bouteilles** : 400 ans. **Bouteilles en plastique** : 400 ans. **Carte téléphonique** : 1 000 ans. **Polystyrène** : 1 000 ans.

Source conservatoire-nature.fr (site d'un ingénieur écologue).

CONTEXTE

Vaisselle en plastique jetable interdite en France en 2020

Près de 5 milliards de gobelets en plastique sont jetés chaque année et ces petits objets mettent 500 ans à se dégrader complètement. Aussi a-t-on décidé d'interdire la vaisselle en plastique à usage unique en France à partir de 2020, car 51 % de ces déchets sont enfouis (comme au Smet à Chagny), 34 % sont incinérés (comme à Dijon et Villefranche-sur-Saône) et seulement 1 % est recyclé.

Au niveau de la commission européenne, on prône aussi l'interdiction des cotons-tiges en plastique, couverts, assiettes, pailles, mélangeurs de cocktails et tiges de ballons en plastique mais aussi la mise en place d'un système de consigne.

Catherine ZAHRA

A LIRE AUSSI
